

Vos Agents AVIVA

SAINT BRIEUC

02 96 60 86 08
Philippe Seguin
 Orias : 07009321

02 96 33 04 35
Marc Jamelot
 Orias : 07009496

02 96 33 33 25
Marie-Aude Rayssiguier
 Orias : 07009677

DINAN

02 96 85 19 11
Gilles O'Mahony
 Orias : 09049594

PLUDUNO-PLANCOET

02 96 34 79 50
Philippe Le Goff
 Orias : 07005176

CHATELAUDREN

02 96 74 11 85
Eric Le Pouliquen
 Orias : 07009569

PLEMET

02 96 25 60 75
Damien Le Floch
Anthony Macé
 Orias : 10058262 / 13001824

LANNION

02 96 37 02 58
Pierre Borny
 Orias : 08043662

ERQUY

02 96 72 06 14
Mickael Rabeau
 Orias : 15005960

LAMBALLE

02 96 34 79 50
Philippe Le Goff
 Orias : 07005176

02 96 31 33 99
Thierry Rasez
 Orias : 07009234

MONCONTOUR

02 96 73 41 64
Erwan Limon
 Orias : 07009584

QUIMPER

02 98 55 51 10
Perrine Thomas
Hervé Thomas
 Orias : 07010297 /
 07010296

02 98 64 29 29
Xavier de Monti
 Orias : 13009565

DOUARNENEZ

02 98 92 45 82
Jacques Urien
 Orias : 11060729

PONT L'ABBÉ

02 98 87 35 44
Laurent Martin
 Orias : 10053418

CHATEAULIN

02 98 86 22 41
Patrick Bernard
 Orias : 07009702

BREST

02 98 44 41 61
Céline Brunie
 Orias : 12065236

02 98 44 28 79
Benoît Spillmann
 Orias : 11064009

CLEDER

02 98 69 40 46
Alexandre Pennec
Christophe Milin
 Orias : 08045774 /
 08045773

QUIMPERLÉ

02 98 96 05 42
Gilbert Le Floch
Catherine Cabon
 Orias : 07009554 /
 15001966

LANDERNEAU

02 98 85 06 90
Guy Salaün
 Orias : 07009305

LANDIVISIAU

02 98 68 00 00
Gaëtan Eleouet
 Orias : 17005226

DAOULAS

02 98 25 80 21
Yves Leost
 Orias : 07009566

MORLAIX

02 98 88 54 81
Fabrice Rioualen
 Orias : 15003963

PLOUDALMÉZEAU

02 98 48 10 21
Gilles Magueur
 Orias : 17006680

CONCARNEAU

02 98 50 86 85
Ronan Mouden
 Orias : 07009717

AURAY

02 97 50 71 71
Julie Blaize
 Orias : 11062135

PONTIVY

02 97 25 37 04
Marina Nicollo
 Orias : 07026321

LORIENT

02 97 84 08 56
Assurances Cabinet
Rougeron
 Orias : 07010403

VANNES

02 97 47 22 32
Solange Lenevette
 Orias : 07010403

02 97 40 48 32
Hervé Le Net
 Orias : 07001432

02 97 63 12 21
Anne Pichon
Stéphane Hascoët
 Orias : 12066766 /
 16003254

02 97 46 11 42
Assurances Cabinet
Rougeron
 Orias : 14001126

BAUD

02 97 51 00 40
Fabrice Le Tellier
 Orias : 07009578

RENNES

02 99 27 57 00
Fabienne Lefeuvre
Marie-Andrée Neveu
 Orias : 14001130 /
 14001131

COMBOURG

02 99 73 22 00
Frédérique Balaszynski
 Orias : 07034115

FOUGERES

02 99 94 18 02
Caroline Urcun
 Orias : 07010410

SAINT-MALO

02 99 56 30 34
Olivier de La Villéon
 Orias : 07027472

CHATEAUGIRON

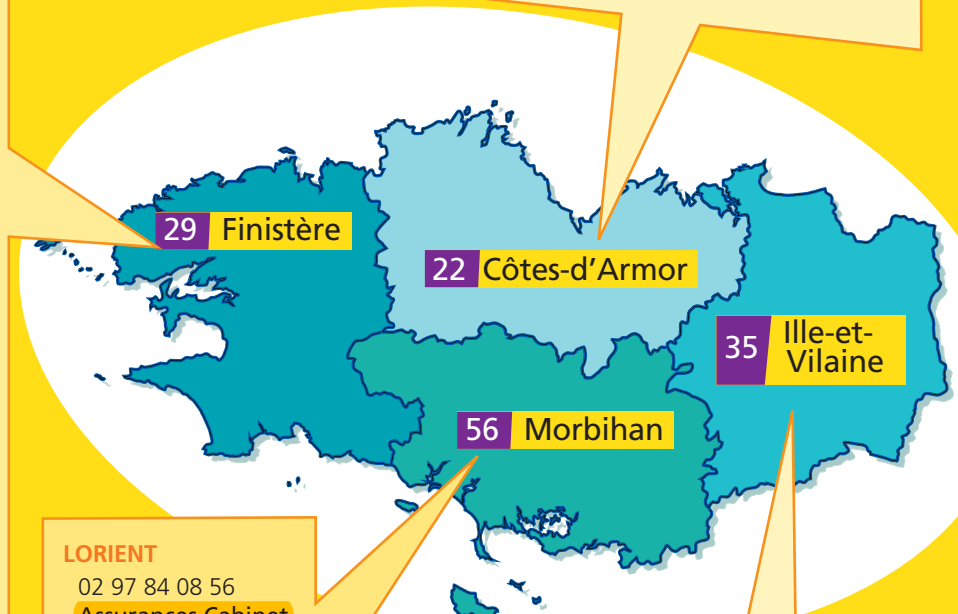
02 99 37 33 36
Jean-François Loncle
 Orias : 07009599

VITRE

02 99 75 01 58
Olivier Duchaigne
 Orias : 07000610

GUICHEN

02 99 57 03 55
Jean-Marc Lenen
 Orias : 07009563



ALLAIRE

02 99 71 90 82
Jean-Noël Lemaître
 Orias : 07009559



Aviva Vie : Société anonyme d'Assurance Vie et de Capitalisation au capital de 1 205 528 532,67 euros - Entreprise régie par le Code des assurances
 Siège social : 70 avenue de l'Europe, 92270 Bois-Colombes - 732 020 805 R.C.S. Nanterre

Aviva Assurances : Société Anonyme d'Assurances Incendie Accidents et Risques Divers au capital de 178 771 908,38 euros - Entreprise régie par le Code des assurances
 Siège Social : 13 rue du Moulin Bailly, 92270 Bois-Colombes - 306 522 665 R.C.S. Nanterre

ADER : (Association pour le Développement de l'Épargne pour la Retraite) - Association sans but lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901
 Siège social : 24-26 rue de la Pépinière, 75008 Paris



Les + produits

Protégez votre entreprise

● L'assurance responsabilité civile d'Aviva*

Essentielle pour assurer la sécurité de votre entreprise, le contrat Responsabilité Civile Pro d'Aviva permet, en cas de responsabilité, de répondre des conséquences d'une erreur, d'une faute, d'un oubli ou d'un quelconque dommage causé à des tiers.

● L'assurance multirisque professionnelle*

Vous devez faire face à un incendie, une catastrophe naturelle, un dégât des eaux, des dommages électriques ou un bris de matériels ?

Aviva Multirisque Pro assure vos biens professionnels, la perte d'exploitation de vos locaux et votre protection juridique et s'adapte aux spécificités de votre profession.

Protégez-vous

● Le contrat Responsabilité des Dirigeants d'Aviva*

A tout moment, en tant que dirigeant, votre responsabilité personnelle peut être mise en cause et votre propre patrimoine exposé. Nous prenons en charge, dans les limites prévues au contrat :

- vos frais de défense civile, pénale et administrative dès que votre responsabilité est recherchée,
- vos dommages et intérêts mis à votre charge si votre responsabilité est avérée,
- vos dépenses de communication nécessaires à la réhabilitation de votre image dans les médias.

● La prévoyance, la gamme Aviva Senséo Prévoyance*

La prévoyance individuelle permet d'anticiper les difficultés financières que votre famille et vous-même pouvez subir en cas d'incapacité temporaire totale de travail, d'invalidité ou de décès. Elle sécurise vos revenus en cas de maladie ou d'accident en vous versant des prestations financières sous forme d'indemnités journalières, de capital ou de rente.

● L'assurance santé, Aviva Santé Pro*

Pour compléter les remboursements des régimes obligatoires, Aviva Santé Pro propose des niveaux de garanties adaptés à vos besoins ainsi que des services d'assistance dédiés aux Pros.

Protégez vos salariés

● Assurance Santé et Prévoyance pour vos salariés*

Proposez à vos salariés des garanties Santé qui s'adaptent à votre budget et des garanties Prévoyance qui permettent à vos salariés de faire face à de possibles pertes de revenus en cas d'arrêt de travail.

● Aviva Stratégie Indemnités de fin de carrière*

Ce contrat permet de répondre à vos obligations légales en tant que Chef d'entreprise, en constituant un fonds, destiné à financer les indemnités de départ à la retraite de vos salariés. Vous bénéficiez d'avantages fiscaux, sous réserve du respect de certaines conditions.

- Possibilité d'assurer **plusieurs sites en un seul contrat** avec des garanties modulables pour chaque site.

- **Une assistance E-réputation** pour protéger votre réputation en ligne en cas de diffamation, dénigrement, etc.

- Votre taux d'invalidité, basé sur deux critères, l'incapacité fonctionnelle et professionnelle, est déterminé selon un mode d'évaluation favorable.

- Une définition de l'invalidité protectrice, prenant notamment en compte l'incapacité à exercer votre propre profession.

- Une mise en place simple
- Un financement adapté aux capacités de votre entreprise.
- Vous déterminez la catégorie de collaborateurs concernée par la mise en place de ces indemnités.

*Une présentation détaillée des contrats et de leurs garanties, notamment des éventuels exclusions et délais de carence ou délais d'attente, figure dans les Conditions Générales / la Notice disponible(s) auprès de votre Agent général d'assurances.